

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2106-08

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois juin à 19 heures 15  
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)  
étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après  
convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA -  
Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 11 + 3 proc  
Votants : 14

Etaient présents : Christian DI MARTINO – Michel CORSINI – Fabienne  
GALLI- Pascale PELLETIER – Fabrice FONTAINE – Chantal BARBIER -  
Patrice MARTIN – Béatrice ROZIER – Jean-Marc BLANIC – Eliane  
CALDEI-VIDAL

Absents excusés : Sandrine BARRALIS – Gérard STOERKEL – Philippe  
ALLEGRINI

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Fabienne GALLI

**Objet : Création de  
Poste – accroissement  
D'activité (saisonnier)**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités de service, de créer un poste pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer les missions exercées au service technique pour une durée maximale de deux mois.

- Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi non permanent au grade d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour des besoins de petits travaux d'entretien, de voirie, de peinture, d'entretien des espaces verts au service technique de la commune.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

- **DECIDE** d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé par : Gérard BRANDA  
Date : 24/06/2021  
Quintilien BRANDA